Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique

**Band:** 10 (1891)

Heft: 2

**Artikel:** Société royale de numismatique de Belgique

Autor: Stroehlin, Paul

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-171651

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Tirages à part des publications de la Société.

A partir de l'année 1891, les articles publiés dans la Revue suisse de numismatique auront droit à des tirages à part pour autant que les auteurs en auront fait la demande écrite à la rédaction. Les articles importants et comprenant moins d'une feuille (16 pages) de texte auront droit à 25 exemplaires. Ceux qui comprendront deux feuilles d'impression au moins, auront droit à 50 exemplaires. Les articles de moins de quatre pages n'auront droit qu'à deux livraisons de la Revue.

Ces tirages à part seront livrés sans titre et sans couverture.

Il ne sera pas fait de tirage à part des articles du *Bulletin*. L'imprimeur sera toujours à même de fournir, au même prix qu'à la Société de numismatique, des tirages supplémentaires au chiffre gratuit. Ces commandes devront être adressées à la rédaction à la livraison des mémoires manuscrits. L'imprimeur fera des tirages à part du *Bulletin* pour ceux qui le désireront, mais à leurs frais.

RÉDACTION DE LA SOCIÉTÉ. Cité, 20.

# SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE DE BELGIQUE

Bruxelles, le 7 février 1891.

Monsieur le Président et très honoré confrère,

Un congrès international de numismatique aura lieu à Bruxelles le 5 juillet 1891 et jours suivants, à l'occasion du cinquantenaire de notre Société. Ce congrès est placé sous le haut patronage de S. A. R. Monseigneur le prince Phi-

lippe de Saxe-Cobourg et Gotha, gendre de notre roi et des autorités du pays.

Les mémoires lus au congrès seront imprimés en français, allemand, italien, anglais et hollandais. Ils devront être accompagnés d'un résumé en français qui sera également imprimé et sera seul lu en séance. Le volume contenant ces mémoires est dès à présent mis en souscription au prix de 20 francs.

Le choix du sujet à traiter est laissé aux auteurs qui voudront bien nous faire parvenir le plus tôt possible leur détermination à cet égard afin qu'une liste, comprenant l'énumération des sujets traités puisse être envoyée en temps utile à tous les adhérents au congrès.

Une médaille avec effigies conjuguées de MM. Lelewel et Chalon et due au burin de M. Fernand Dubois, sera frappée en souvenir du cinquantenaire. Les exemplaires en argent coûteront 25 francs et ceux en bronze 8 francs.

Comme notre congrès a lieu sur invitation personnelle, nous vous prions, Monsieur le Président, de bien vouloir nous faire connaître le nom des membres de votre savante Société qui voudraient partager nos travaux afin que nous puissions leur faire parvenir leur carte de légitimation.

Nous espérons tout particulièrement que vous pourrez personnellement assister à notre congrès et vous prions, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de nos sentiments de haute considération.

## V<sup>te</sup> A. DE JONGHE,

président de la Société royale de numismatique de Belgique et de la commission organisatrice du congrès, 60, rue du Trône, Bruxelles.

Des circulaires détaillées seront envoyées sous peu aux numismates qui nous auront fait parvenir leur adhésion.

Nous prions ceux de nos collègues qui désirent se rendre à Bruxelles, de bien vouloir s'annoncer personnellement auprès de M. Jonghe, ou de le faire à la rédaction du *Bulletin*.

Paul Stræhlin.